



Monsieur Didier BAICHÈRE

Député de la 1^{ère} circonscription des Yvelines

Membre de la Commission des affaires sociales

Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Communiqué de presse

Versailles, le 28/01/2021

Après quatre ans de travaux et d'échanges au sein du groupe d'études sur la fin de vie, nous avons déposé avec mon collègue Jean-Louis Touraine une **proposition de loi, co-signée par 117 autres députés**, membres du groupe La République en Marche ! à l'Assemblée nationale, **visant à garantir et renforcer les droits des personnes en fin de vie**. Ce texte propose d'offrir le libre choix aux Françaises et aux Français face à la fin de vie.

Aujourd'hui, nos concitoyens aspirent à une fin de vie paisible, digne et choisie, entourés de leurs proches, le plus souvent à domicile. Surtout, les Françaises et les Français estiment très majoritairement que chaque individu a le droit de choisir la façon de finir sa propre vie : en mars 2019, **96% des personnes** interrogées par IPSOS **jugent que la législation devrait autoriser les individus souffrant d'une maladie incurable et évolutive à bénéficier d'une aide médicale active à mourir**.

La législation actuelle ne permet pas aujourd'hui de répondre correctement à cette demande, et l'actualité vient nous rappeler régulièrement l'absolue nécessité d'une évolution et d'un élargissement du champ des possibilités offertes aux personnes en fin de vie.

Le texte déposé ouvre de nouveaux droits aux patients, sans pour autant contraindre les soignants. **Il permet de garantir, à chaque étape du parcours, l'exercice du libre arbitre de la personne demandant à mourir, et d'éviter tout abus**. Il propose également la création d'une commission de contrôle chargée de vérifier que les exigences légales ont été respectées.

A travers cette proposition de loi, nous souhaitons doter la France d'une assistance médicalisée active à mourir comme le propose déjà de nombreux pays dans le monde, plus encore, nous **réaffirmons le droit universel d'accès aux soins palliatifs** et à l'accompagnement digne en fin de vie.

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b3806_proposition-loi